

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 5 septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAI, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Bruno DEUIL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Adrien MAZERAT, adjoint, qui a donné procuration à Laëtitia CHAGUÉ, conseillère municipale, Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Sont absents : Jean-Luc BUTEUX, Dominique PRIVAT, Carole LALLEMAND, Sébastien ROBIN, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Jean-Jacques RODRIGUES.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 23

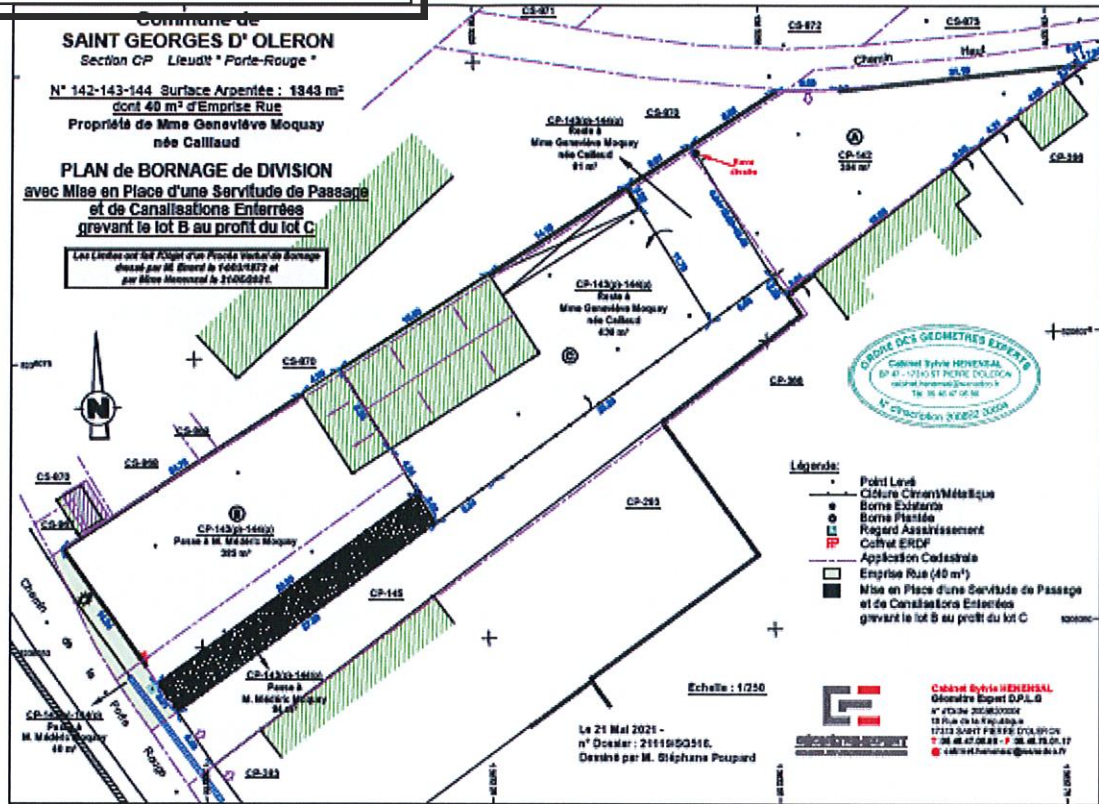
### **DÉLIBÉRATION N° 60-2022 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CP N° 0516 CHEMIN DE LA PORTE ROUGE À CHÉRAY (DIVISION MOQUAY)**

Rapporteur : Madame le maire

Suite à l'établissement d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites dressé par madame Sylvie HENENSAL, géomètre-expert à SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, concernant la propriété de madame Geneviève MOQUAY, sise chemin de la Porte Rouge à Chéray, il s'avère qu'une partie de ses parcelles CP n° 143 et 144 a une emprise sur la voie communale éponyme.

Considérant qu'afin de régulariser cette situation une division cadastrale a été opérée par le géomètre-expert sus nommé ;

Qu'il s'agirait en l'espèce d'une cession gratuite par monsieur Médéric MOQUAY à la commune de la nouvelle parcelle CP n° 516 pour 0 a 40 ca (cf. plan de bornage et de division infra) ;



Sur proposition de madame le maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **D'ACQUÉRIR** la parcelle sus visée cadastrée section CP n° 516 pour 0 a 40 ca, issue de la division de la propriété de madame Geneviève MOQUAY cadastrée section CP n° 142-143-144, sise chemin de la Porte Rouge à Chéray, moyennant le paiement de la somme de 1,00 € symbolique pour tout prix.

- **D'AUTORISER** madame le maire ou son premier adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'acte authentique correspondant qui sera passé par devant Maître Blanche NYZAM, notaire à DOLUS-D'OLÉRON (17550), et dont l'ensemble des frais sera supporté par la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La maire,  
**Dominique RABELLE**

Le secrétaire de séance,  
**Jean-Jacques RODRIGUES**



La maire soussignée  
certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise  
au représentant de l'État le 13 septembre 2022  
et publiée sur le site internet de la commune le 13 septembre 2022  
**Dominique RABELLE**

